



Furesta Corsa

Un grand enjeu d'intérêt régional



Furesta corsa

**La forêt corse,
un grand enjeu d'intérêt régional¹**

¹ Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés le mardi 06 juillet 2021

SOMMAIRE

Avant-propos	7
Introduction	8
1 - Etat des lieux de la forêt insulaire	9
1.1 Les gestionnaires forestiers publics et privés	9
La Collectivité de Corse	9
Les communes forestières de Corse	9
L'Office National des Forêts	10
Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	10
La coopérative forestière sylvacoop	10
1.2 La forêt, dans sa fonction économique	10
La réalité économique de la filière bois	10
Les capacités de production et les réalités d'exploitation de la forêt corse	11
Les outils de gestion des espaces forestiers	12
1.3 La forêt, dans sa fonction écologique et sociétale	13
La biodiversité forestière, un attribut essentiel à la qualité des paysages et de leur attractivité	13
La forêt, un rôle essentiel pour le bien-être de la population	13
2 - Une filière forêt/bois qui peine à se développer, les principales problématiques soulevées	15
2.1 Une planification qui souffre d'un manque de synergie	15
L'élaboration du PRFB 2010- 2030	15
La mise en oeuvre de la stratégie territoriale pour la filière forêt/bois	15
2.2 Les difficultés d'accès à la ressource	16
Liées à la desserte	16
Liées au morcellement du foncier et aux biens non délimités	16
2.3 Une capacité de production «bois d'oeuvre» sous-exploitée	16
Le chêne vert, 1ère essence forestière de Corse	17
Le pin laricciu, 2ème essence phare de la Corse	17
Le pin maritime, 3ème essence	17
Le chêne liège, 4ème essence forestière corse, une économie en déclin	17
Le châtaignier, 5ème essence forestière de Corse, arbre patrimonial et identitaire	18
2.4 Des secteurs d'activité peu porteurs, voire désorganisés	18
Le bois de chauffage	19
Le bois énergie, une filière qui peine à se développer	19
2.5 La formation, un axe incontournable pour relever le défi de la relance	19
2.6 Les conditions d'accueil en forêt à organiser et à améliorer	19
3 - Pour une relance de la filière forêt/bois	21
3.1 Préconisations pour une gouvernance renouvelée et opérationnelle	21
Instaurer une véritable gouvernance forêt/bois	21
Faire de la filière bois un vecteur d'animation et de coopération entre les territoires et de mobilisation des ressources publiques et privées	21
Etablir un véritable «projet politique d'ensemble» porté par la Collectivité de Corse	22
3.2 Préconisations en réponse à la fonction économique de la forêt	22
Définir une stratégie de valorisation et de transformation de la ressource bois issue des forêts publiques	22
Améliorer les conditions d'accès aux espaces forestiers et à la ressource	23
Développer l'animation auprès des propriétaires forestiers privés	23
Développer et sécuriser les parcours professionnels	23
3.3 Préconisations en réponse à la fonction écologique et sociétale de la forêt	24
Eduquer, sensibiliser et accueillir le public	24
Entretien, améliorer la gestion et l'exploitation durable pour préserver la biodiversité et lutter contre les incendies	24
Conclusion	25
Annexes	27

Avant-propos

La Corse est la plus boisée des îles de Méditerranée avec un taux de boisement de 60%, couvrant près de 480 000 hectares.

La **forêt corse** est une **composante majeure de notre territoire rural** et plus particulièrement de la « **Montagne Corse** ».

Le CESEC, en créant une commission ad hoc « ruralité montagne » en 2020 et en concentrant ses auditions sur la « Forêt Corse » en 2021, a voulu répondre aux préoccupations de la société civile insulaire.

En effet, de **profondes inquiétudes** sont apparues durant toute cette période, entre le constat de **l'effondrement de l'économie forestière** et la création du collectif « Furesta Corsa ». Aussi, une **prise de conscience collective s'est manifestée**, relayée par la Chambre des Territoires au sein de laquelle une commission forêt a été créée, et des «**cris d'alarme ont été lancés** ».

La filière forêt/bois de Corse est en souffrance !

Les efforts de chacun, tout organisme confondu, n'ont pas permis ces dix dernières années de stopper la tendance négative de l'économie forestière et ses conséquences néfastes.

La reconquête doit être collective !

La relance de la Montagne Corse passe obligatoirement par la relance de la forêt et du bois dans toutes ses composantes : économique, sociale, environnementale et patrimoniale.

Les aménités apportées par la forêt en font un atout majeur pour l'avenir de la Corse.

La lutte contre le réchauffement climatique, le stockage de l'eau, la fixation du carbone, la biodiversité, l'agropastoralisme, la multifonctionnalité sont autant de facteurs de vie, d'attractivité des territoires de montagne désertifiés, dépeuplés, marginalisés.

Parce qu'elle catalyse de grands atouts, la forêt corse doit faire l'objet d'une stratégie et d'un plan ambitieux, nourrie de projets

structurants, durables, innovants, porteurs de croissance et d'emplois pour l'économie locale et montagnarde.

« **La forêt Corse, un grand enjeu d'intérêt régional** »

La construction d'un nouvel avenir pour la forêt corse passe par l'affirmation forte de cette politique au niveau régional, la cohésion des acteurs locaux, le regroupement des forces techniques mais aussi la mise en place d'un « contrat d'objectif stratégique » entre tous les partenaires avec des indicateurs de réalisation et de suivi performants.

Une véritable gouvernance de la filière forêt/bois est indispensable à la réalisation des objectifs durables.

Introduction

En Corse, les formations boisées représentent 480 000ha, soit 60 % de la superficie de l'île (872 608ha) qui se répartissent ainsi :

- Forêts privées, 405 000ha
- Forêts publiques (territoriales et communales) : 105 000ha dont 33% de forêt territoriale et 66% de forêt communale. Elles sont réparties en 33 forêts territoriales, 131 forêts communales, et un massif (Pinia) qui appartient au Conservatoire du littoral.

L'insularité, le climat, le relief et la géologie confèrent aux forêts corses une grande diversité biologique et écologique. Les feuillus occupent 80% de la forêt de production (chêne vert, châtaignier, hêtre, chêne liège) et les peuplements de conifères sont dominés par le pin laricio et le pin maritime.

La Corse est ainsi la région des îles de la Méditerranée et la région française la plus boisée avec un taux de boisement de 58% pour une moyenne de 30% en France métropolitaine.

Pour autant, l'exploitation forestière y est limitée. La Corse se situe en bas du classement national pour l'importance de la filière au sein de son économie, alors qu'elle présente un fort potentiel de développement et de valorisation.

Les enjeux en termes de développement économique, environnementaux et de vitalité des territoires ruraux sont importants, mais les risques et les menaces pèsent fortement sur cet environnement.

Comparativement aux cartes d'état-major de 1860, l'espace forestier a triplé en 150 ans mais s'est refermé en l'absence de gestion, conséquence de la déprise rurale

et d'un recul de l'activité agricole.

Le CESEC, conscient de ces réalités, souhaite démontrer à travers ce rapport qu'il est désormais urgent d'agir pour que les Corses s'approprient leur forêt et gèrent leur patrimoine forestier.

1. Etat des lieux de la forêt insulaire

1.1 Les gestionnaires forestiers publics et privé

169 forêts publiques relèvent du régime forestier. Sur cette surface, 61% sont effectivement boisés et 45% ont une vocation de production.

95% des forêts publiques sont des forêts de montagne avec des contraintes topographiques fortes.

La forêt privée représente près de 80% de la forêt corse et environ 324 000 ha ont une vocation de production. Toutefois, sur cet espace forestier, en raison du morcellement et de la désorganisation foncière, les possibilités de mobilisation des acteurs forestiers sont limitées.

La collectivité de Corse :

En 2002, la propriété des forêts domaniales a été transférée à la Collectivité de Corse et l'Office National des Forêts reste gestionnaire dans le cadre du régime forestier. La CdC fixe les orientations de la politique forestière dans le cadre du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse.

Le PADDUC définit les orientations du développement forestier en ces termes : « avec plus de 450 000m³/an de bois disponibles, les enjeux de la sylviculture en Corse sont de permettre une gestion durable des espaces forestiers et de remettre ces activités au cœur du développement rural.

Au-delà de leur fonction de production, ces espaces participent à la création et à l'entretien de l'espace et des paysages, à la préservation des écosystèmes et de la biodiversité »

Les soutiens financiers et les actions en faveur de la relance de la filière forêt bois de Corse sont prioritairement mis en œuvre par l'ODARC, l'ADEC, l'AUE et l'ADEME pour le bois énergie et mobilisables à partir de fonds régionaux ou de fonds européens (FEDER, axes 1, 3, 4 sur transition vers une société à faible

1 Délibération 16-212AC du 30 septembre 2016

teneur en carbone ; PDRC, mesures 1.1, 7.1.1, 4.3.2, 8.5, 8.6)¹

Le comité de massif vient compléter les initiatives des porteurs de projets dans le cadre du schéma de développement de la montagne.

La CdC, qui intervient au titre des politiques publiques, est aussi un acteur central de la filière notamment par la fourniture du bois d'œuvre, majoritairement issu de la forêt territoriale, mais également par son action au sein de la SAEML Corse Bois Energie dans la valorisation énergétique du bois, et développant ainsi une complémentarité d'usage de cette matière.

Du fait de la fusion CTC/CG2A/CG2B, les moyens alloués à l'espace forestier ont augmenté au bénéfice de l'entretien de cet espace, de la maintenance du réseau routier forestier.

Les communes forestières de Corse :

Organisées en deux associations départementales Corse-du-Sud et Haute-Corse (COFOR 2A et COFOR 2B), elles ont créé en 2020 l'Union Régionale des communes forestières de Corse.

Les communes forestières de Corse sont les premières propriétaires de forêts publiques avec près de 100 000 hectares sur lesquels s'applique le régime forestier mis en œuvre par l'Office National des Forêts (ONF).

L'article 1 du code forestier commande aux communes forestières de contribuer de façon privilégiée à la politique forestière de pays, à la qualité biologique et à la gestion durable de forêts, à l'alimentation de la filière bois, à l'équilibre sylvo-cygénétique, à la préservation de la biodiversité, à l'accueil du public et à l'aménagement du territoire.

Les communes forestières :

- Propriétaires de forêts cherchant à valoriser leurs ressources communales ;
- Aménageurs de territoire utilisant la forêt et le bois pour le développement local ;

- Prescripteurs de bois pour son utilisation dans la construction et la production de réseaux de chaleur

Sont des partenaires essentiels de la filière forêt/bois de Corse

L'Office National des Forêts :

L'Office national des forêts en Corse gère durablement la forêt publique qui représente 27% de la surface boisée de l'île, soit 150 261 hectares de forêts relevant du régime forestier. Les relations entre l'ONF et collectivités territoriales sont régies par le code forestier et la charte de la forêt communale.

Son rôle consiste à assurer le renouvellement des forêts publiques et l'approvisionnement de la filière bois. Il participe à la protection de l'environnement (protection de la biodiversité, des habitats naturels et des espèces remarquables) et intervient dans l'accueil du public.

Dans le cadre du régime forestier, l'ONF doit aux collectivités un plan de gestion de leurs forêts qui fixe les objectifs, les priorités et les actions à réaliser ; un programme annuel de travaux mis en œuvre dans un cadre concurrentiel et des coupes annuelles.

A ce jour, l'ONF est le principal employeur de la filière bois insulaire puisqu'il mobilise 130 personnes, soit 27% des effectifs salariés de la filière.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), établissement public national au service des propriétaires forestiers, exerce les 3 missions suivantes :

- Formation et information ;
- Accompagnement des propriétaires dans la gestion de leur espace forestier : regroupement pour le foncier ou la gestion foncière ;

- Recherche et développement.

Il apporte aux propriétaires forestiers des aides et des services afin de gérer le patrimoine et le développer.

La coopérative forestière Sylvacoop

Créée en 2013, elle rassemble une centaine d'adhérents, pour une superficie de 3 000 hectares.

Ses missions :

- La gestion forestière, conseils, travaux ;
- Réalisation de documents de gestion durable ;
- Accompagnement à la commercialisation des produits de la forêt.

1.2: La forêt, dans sa fonction économique

La réalité économique de la filière bois²

La filière bois couvre diverses activités allant de la gestion forestière jusqu'aux transformations successives du bois, en passant par les activités de soutien. Cependant ces activités pèsent peu dans l'économie locale.

En amont de cette filière on retrouve les professionnels de la sylviculture et de la transformation du bois. Ce bois brut est dirigé vers le sciage-travail du bois. En aval, la fabrication de meubles, d'objets en bois, la construction en bois transforment le bois issu du sciage en produits finis.

Elle est constituée par :

- La production forestière qui comprend les propriétaires forestiers publics et privés et leurs gestionnaires (CRPF, Sylvacoop, ONF) ;
- Les entrepreneurs de travaux et les exploitants forestiers ;
- Les entreprises de première transformation ;



- Les entreprises de seconde transformation ;
- Les prescripteurs (architectes, bureaux d'études de la construction).

Les entreprises consacrées **entièrement** à la filière :

280 entreprises, 472 emplois répartis comme suit :

- Sylviculture et exploitation forestière : 198 emplois
- Première et seconde transformation : 178 emplois
 - Construction bois : 61 salariés
 - Négoce : 6 emplois
 - Services et divers : 29 emplois

Les entreprises **consacrées partiellement** à la filière :

827 entreprises, 1539 emplois répartis comme suit :

- Première et seconde transformation : 99 emplois
 - Construction bois : 620 salariés
 - Négoce : 789 emplois
 - Services et divers : 31 emplois

Le poids en termes d'établissements et de main d'œuvre est deux fois moins important sur l'île qu'au niveau national.

Les propriétaires privés sont regroupés au sein de diverses instances, le CRPF, la coopérative Sylvacoop...Ces structures les aident en les accompagnant dans la gestion de leur espace forestier par l'élaboration de documents de gestion, par la formation, l'animation pour développer l'exploitation des ressources.

Les capacités de production et les réalités d'exploitation de la forêt corse

Le **volume de bois sur pied** est **estimé à 46 millions de mètres cubes** et la **production brute à 1 million de m³ par an³**.

Le **bois collecté⁴** est estimé à **36 000m³**, dont la quasi-totalité provient des forêts publiques avec 3 destinations essentielles :

- Le bois d'œuvre représente 23 000m³ (80% de conifères et en particulier le pin laricio)
- Le bois énergie : 12 600m³ commercialisés en rondins, bûches ou plaquettes forestières
- Le bois industrie : 160m³

Le bois d'œuvre :

La **production de sciage**, estimée à **7 000 m³**, est en **recul de 25% par rapport aux années précédentes** à la suite de l'arrêt provisoire ou définitif de plusieurs scieries.

Aujourd'hui, selon les données de l'IGN, les **forêts ouvertes représentent 15% des espaces forestiers**, et les **forêts fermées représentent 85% des surfaces forestières**.

Selon une étude réalisée par l'ODARC en 2015, 68% des 15 à 20 000 m³ de bois exploités, sont issus de la forêt publique.

Aujourd'hui, les surfaces forestières exploitables par câble-mat sont d'environ 5 000 ha en forêt publique et 3 000 ha en forêt privée, avec respectivement des possibilités d'exploitation de l'ordre de 350 000m³ et de 200 000m³ de bois pour la forêt privée.

Le bois bûche :

La forêt privée produit essentiellement du bois de chauffage et quasiment du chêne vert dont, selon une étude de l'ODARC menée en 2006, seuls 10 000m³, sur 60 000m³ exploités annuellement, alimentent les circuits de commercialisation traçables.

L'exploitation de cette ressource en bois bûche permet de valoriser les forêts de chêne vert et de hêtre et constitue une source de revenus pour certaines communes tout en

³ INSEE, Analyses, mai 2006

⁴ Enquête de branches Exploitation forestière et Sciage, rabotage, ponçage et imprégnation conduite par le Srisés/DRAAF, en Corse, en 2014

fournissant une source d'approvisionnement intéressante pour les habitants car proposée à des tarifs préférentiels par affouage.

Le bois énergie :

Le bois énergie regroupe les produits forestiers conduisant à la production de plaquettes forestières et de granules issus de la modélisation des produits connexes et de la transformation du bois.

La consommation annuelle de plaquettes forestières est estimée à 12 000 tonnes.

L'essentiel de la ressource mobilisée en forêt publique pour le bois énergie provient des forêts territoriales (4 000 à 5 000 tonnes par an depuis 2005), et des forêts communales (soit environ 2 000 à 3 000 tonnes par an)

Un opérateur régional la SEM « Corse Bois Energie » produit environ 8 200 tonnes de pla-



quettes par an ainsi que 750 tonnes de fines et alimente près d'une dizaine de chaufferies publiques.

La SEM CBE, par ses missions (le forestier et le thermique) contribue à la structuration de la filière et tout l'enjeu

consiste à élargir les débouchés en matière de réseaux de chaleur et à développer sa part de production en plaquettes forestières et en fines.

Depuis le plan énergétique de 2005, en passant par le Schéma régional climat air énergie de 2013, et jusqu'à la Programmation pluriannuelle de l'énergie adoptée le 30 octobre 2015, la filière bois a été envisagée comme un outil de la politique énergétique, à la fois comme une source de substitution aux énergies fossiles, mais également comme un moyen de maîtriser la demande énergétique par l'amélioration de l'habitat.

Les outils de gestion des espaces forestiers,

Les **documents de gestion durable des forêts** (PSG, CBPS, RTG) donnent **une garantie de gestion durable** aux propriétaires qui en suivent les recommandations. **Ces documents**, nécessaires pour une bonne gestion de son patrimoine forestier, sont exigés par les services de l'Etat lors du dépôt de **demandes d'aides ou d'aménagements fiscaux**.

- **Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole** (SRGS) est un document cadre régional pour les forêts privées.

- **Le Plan Simple de gestion** (PSG) est un document spécifique à la forêt. Le PSG est indispensable pour les forêts de plus de 25 ha.

- **Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles** (CBPS) est un moyen simple de gérer les petites surfaces.

- **Le Règlement Type de gestion** (RTG) est un outil définissant les modalités de gestion pour chaque grand type de peuplement. Le RTG s'adresse aux propriétaires ne rentrant pas dans le cadre d'une obligation de PSG et qui font gérer leur bois par un organisme de gestion (coopérative...) ou un expert.

Par ailleurs, la **Certification forestière** est un engagement fort de gestion durable, complémentaire aux documents de gestion.

En forêt publique,

Les forêts publiques relèvent du régime forestier pour aménagement, exploitation ou reconstitution. L'ONF est chargé de mettre en œuvre le régime forestier et la gestion des forêts.

- **Les certifications PEFC** : les 33 forêts territoriales et 10 forêts communales sur 131 (6500ha) ;

- **Aménagements approuvés et appliqués** : 92 forêts pour 92 393 ha ;

- **Aménagements rédigés ou en cours d'approbation** : 6 forêts, 11 296ha ;

- **Aménagements expirés à réviser** : 8 forêts, 9 311 ha

En forêt privée,

La surface de forêt privée dotée d'un document de gestion durable est de 5375 hectares, soit 2% de la surface de la forêt privée pour 219 DGD.

Sur les 48 200 hectares devant être dotés d'un plan simple de gestion (PSG), seulement 10% le sont effectivement.

	Nombre	Surface (ha)
PSG obligatoires	28	3537
PSG volontaires	19	459
CBPS	138	1079
RTG	34	300
TOTAL	219	5375

Le CRPF agréé les plans simples de gestion et la coopérative SILVACOOP accompagne les propriétaires forestiers pour gérer leurs espaces.

La principale contrainte qui pèse sur l'élaboration des plans de gestion est liée aux problématiques foncières.

1.3 La forêt dans sa fonction écologique et sociétale

La biodiversité forestière, un attribut essentiel à la qualité des paysages et de leur attractivité

La forêt insulaire se caractérise par une diversité de milieux donnant lieu à un ensemble de démarches de connaissance et de gestion visant à protéger et préserver cette biodiversité floristique et faunistique présente sur le couvert forestier.

Aussi, environ 300 ZNIEFF couvrent près de 35% du territoire régional (30% en moyenne à l'échelle française) ; le réseau Natura 2000 près de 16%.

Le réseau Natura 2000 couvre environ 112 000 ha d'espaces forestiers.

De plus, on doit souligner le caractère multifonctionnel de la forêt insulaire. Comme de nombreuses autres situations en Méditerranée, la forêt corse ne produit pas que du bois, mais également du lait, de la viande, du miel etc. Ces activités sont bien présentes et contribuent à façonner les paysages ainsi que les éléments de biodiversité qui y sont associés.



La forêt, un rôle essentiel pour le bien-être de la population

La forêt corse offre un certain nombre de services directs et indirects, non marchands pour la plupart d'entre eux, et difficilement quantifiables tant en termes d'emplois que de recettes générées.

Elle fait partie de ces espaces récréatifs qui accueillent tant les touristes que la population et demeure attractive par la qualité de ses paysages.

La politique d'accueil du public en forêt est partagée entre la CdC, les EPCI, les communes forestières, le PNRC, les Agences et Offices...

Avec le développement du tourisme vert, les activités de pleine nature, les randonnées connaissent un essor important.

Aussi, la fréquentation des forêts est très hétérogène, du fait notamment de la saisonnalité, mais il convient également de noter des disparités de fréquentation en fonction des types de forêt et des types d'activités suggérés par la topographie de ces espaces.

Enfin, comme l'attestent de nombreux travaux, le couvert forestier joue aussi un rôle important dans la production d'une eau potable de qualité, le maintien des sols et constitue un espace de stockage du carbone.

Toutefois, il n'est pas possible de passer sous silence le côté négatif d'une forme de prolifération des couverts forestiers dans notre île.

A partir des inventaires forestiers successifs, on peut noter que le point bas se situe autour de 1910 à une époque où les forêts anciennes produisent du bois et sont gérées et où les autres espaces sont largement défrichés pour la céréaliculture vivrière et pour le pâturage.

A partir de la première guerre mondiale jusqu'aux années 50, on assiste à une réduction tendancielle des espaces agricoles et des actifs ruraux (avec une récupération momentanée durant la deuxième guerre mondiale).

Après les années 50, ces processus s'accélérent et on assiste à un effondrement des espaces agricoles gérés. Ces milieux connaissent des accrues forestiers sous forme de maquis, dont certains parviennent à former de véritables forêts tandis que d'autres (les plus nombreux) aboutissent à la fermeture des milieux et sont la proie d'incendies périodiques. Tout ceci conduit une réduction considérable de la biodiversité et à des confusions sur ce que l'on considère comme « forêt ».

Dans notre **niveau élevé d'enforestation avec un taux de boisement de 58%, une grande part de ces nouveaux espaces de forêts posent de graves problèmes.**

Si on pense à de nombreux espaces péri-villageois enforestés, ils représentent une menace permanente pour les villageois qui subissent ces couverts végétaux dans leur proxi-

mité immédiate. On comprend que le mot « forêt » désigne deux réalités assez contrastées, celle de la **forêt « choisie » pour ses fonctions productives et sociétales**, et celle de la **forêt « subie » suite à la déprise rurale.**

Notre rapport vise à créer les conditions pour que la forêt choisie puisse trouver une valorisation économique, environnementale et sociale.

Concernant la forêt subie, les voies à explorer seront l'objet de futurs travaux. Ils devront porter sur plusieurs instruments de gestion à concevoir ou à promouvoir. En particulier, on peut penser aux brûlages dirigés pour assurer de façon coordonnée une réouverture des milieux et leur future dynamique productive. Un des enjeux est ici de réhabiliter le feu comme moyen légitime de gestion des espaces enmaquisés en prenant le contre-pied des incendies sauvages par jour de grand vent dont les effets sont catastrophiques. On peut également réfléchir aux conditions de passage de taillis denses (souvent observés lors des accrues forestiers en conditions favorables) très vulnérables et fort peu productifs, à des bois pâturés par des éclaircissements progressifs et leur gestion par des systèmes pastoraux. Enfin, dans une perspective d'incitation à de l'horticulture sur terrasses, la reconquête du péri-villageois pourrait s'inscrire dans une dynamique d'auto-alimentation des communautés rurales.



2. Une filière forêt-bois qui peine à se développer, les principales problématiques soulevées

2.1 : Une planification qui souffre d'un manque de synergie

L'élaboration du Plan Régional Forêt Bois 2010-2030

Le **programme national de la forêt et du bois (PNFB)**, introduit par la **Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014** et approuvé par le **décret n°2017-155 du 08 février 2017 portant approbation du PNFB**, fixe les orientations de la politique forestière, en forêt publique et privée, en métropole et en outre-mer, pour les 10 prochaines années.

Sur la base du PNFB, est établi le **Programme pour la Forêt et le Bois de Corse 2021-2030**.

Ce programme est à reconsidérer dans sa forme actuelle et en profondeur car c'est le document de référence pour la gestion forestière de l'île pour les 10 prochaines années.

Les principales limites soulevées :

- La **commission de la forêt et du bois de Corse (CFBC)** dont une des missions est d'élaborer ce programme s'est réunie une fois depuis 2017 alors que sa composition a été modifiée en avril 2018, suite à la constitution de la Collectivité de Corse. Cette commission n'est pas en mesure, dans l'immédiat, de jouer pleinement le rôle que lui confère la loi.

- Un **impératif de co-construction entre l'Etat et la CdC qui fait défaut**.

La mise en œuvre de la stratégie territoriale pour la filière forêt-bois

Nombre de dispositifs sont gérés par différents services. Cette complexité a constitué un obstacle à l'émergence de projets et a dilué les énergies. Il a manqué une force de frappe commune.

Aussi, malgré les ambitions et intentions affichées au bénéfice de ce couvert végétal qui couvre 60% du territoire, il y a eu un sentiment d'abandon alors que les potentialités de développement sont réelles, en raison notamment d'un nombre limité de documents de gestion sur l'espace forestier public et privé.

A l'échelle de la forêt publique, 106 forêts sur 169 relevant du régime forestier (113 000 ha) présentent un aménagement applicable, en cours d'approbation ou à réviser. Il est regrettable de constater que trop peu de communes sont dotées d'un document d'aménagement des territoires agricoles et sylvicoles (DOCOBAS) comme il est regrettable de constater que lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, les espaces boisés classés, les espaces naturels, les espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle (ERPAT) ne soient pas cartographiés à l'issue d'une véritable réflexion qui leur donne un sens et un projet de gestion.

Par ailleurs, ce manque de planification se retrouve aussi au niveau de la forêt privée pour ce qui concerne les documents de gestion durable. Les DGD sont encore trop peu nombreux ; ils sont très en deçà des taux de couverture constatés sur le continent (2% de la surface de la forêt privée pour 219 DGD % en Corse contre plus de 50% sur le continent).

Une raison qui peut être avancée pour expliquer ce retard est certainement liée aux problèmes fonciers (morcellement, BND, désordre foncier). Aussi, la résorption de ce désordre foncier, ainsi que l'accompagnement devront aider les propriétaires forestiers à surmonter un certain nombre d'obstacles. Cette absence de DGD constitue un frein à la possibilité de mobiliser des aides conditionnées par ce type de document.

Au-delà d'un manque de planification, l'espace forestier est insuffisamment pris en compte dans les documents d'urbanisme.

2.2 : Les difficultés d'accès à la ressource

Liées à la desserte

Les **contraintes géographiques** limitent l'aménagement de l'espace forestier et son exploitation : **80% des volumes sur pied sont considérés difficiles d'accès et plus de 30% ont une distance de débardage supérieure à 1000 mètres.**

Seuls 20% de la superficie forêt sont correctement desservis. Sur 730 km de pistes dont 400 créées dans les années 70/80, une très forte proportion n'est pas praticable par les grumiers.

Les raisons : absence d'entretien ou de calibrage de la desserte existante, absence de desserte, des modes d'accessibilité tels câbles peu développés.

Ces besoins de mise à niveau en termes d'investissements justifient d'importants moyens, et les collectivités peinent à se porter maître d'ouvrage par manque de moyens techniques et financiers ; en forêt privée, l'absence de maîtrise foncière constitue un frein à l'aménagement et à l'exploitation.

Liées au morcellement du foncier et aux biens non délimités (BND)

En forêt privée, la **désorganisation du foncier** et le **morcellement freinent les possibilités d'exploitation** avec **des risques d'exploitation désorganisée** ; difficultés qui impactent également le développement du sylvopastoralisme.

La Corse serait l'une des régions les plus morcelées (93% des ensembles forestiers font moins de 4ha)¹, morcellement par ailleurs aggravé par l'indivision.

Ces phénomènes limitent ainsi les possibilités de regroupements ou de gestion commune, en raison de la **faible implication des propriétaires forestiers**. En témoigne les faibles taux d'espaces forestiers concernés

par un document de gestion ou dotés d'un plan de gestion. **(1,5% de la surface forestière privée disposent d'un document de gestion et 4,5% des forêts de plus de 25ha disposent d'un plan de gestion simple)**

L'indivision n'est pas un obstacle à la mise en valeur des espaces forestiers ni insurmontable pour élaborer un plan simple de gestion ou un DGD - un indivisaire peut engager les autres au stade de l'élaboration de ces documents – en revanche, le **morcellement** peut constituer un **frein**.

Il existe des **réponses juridiques qui permettent de surmonter la copropriété**. Il s'agit des sociétés civiles immobilières de gestion, des groupements fonciers forestiers. Ces dispositifs, qui transfèrent la propriété à la personne morale créée, sont élaborés et coûteux et donc dissuasifs au regard de la valeur économique actuelle de l'exploitation de ces espaces.

Parmi les outils les plus appropriés pour la Corse on peut citer : l'**association syndicale libre**, le **plan simple de gestion concerté (PSG)** ou le **Groupeement d'Intérêt Economique et environnemental Forestier (GIEFF)**.

2.3 : Une capacité de production « bois d'œuvre » sous exploitée

Si durant plusieurs années le niveau de production de bois d'œuvre avoisinait les 20 000 m³ par an, les chiffres enregistrent une forte baisse.

En 2018, le catalogue des ventes de bois de forêts publiques de Corse édité par l'ONF offrait 70 000m³ de bois à la vente, moins de 5 000m³ ont été vendus.

Jusqu'en 2013, les ventes annuelles représentaient 40 000M³ pour atteindre 10 000M³ depuis 2015.

¹ Source SRGS 2006

A ce jour, la filière bois de Corse enregistre un effondrement quasi-total de la production bois local. Aussi, l'essentiel du bois mis en œuvre sur l'île est importé (97% de la production).

Alors que les forêts publiques et privées peuvent fournir du bois local de qualité et que la demande économique et sociale s'oriente vers des matériaux écologiques et identitaires, vers l'économie circulaire et la réduction du carbone, les professionnels et la commande publique ont recours à des produits importés faute de pouvoir trouver sur le marché local les produits dont ils ont besoin. La part du bois dans la construction représente 1% des parts de marché en Corse alors qu'elle dépasse les 10% sur le continent.

La production de bois d'œuvre corse, essentiellement rattachée aux forêts publiques territoriales et communales et aux qualités exceptionnelles du Pin Laricciu, **souffre d'un manque, voire d'une insuffisance d'outils de production et de transformation.**

Le nombre de scieries de taille semi-industrielle est en diminution et quelques petites scieries survivent sur un marché désorganisé. Une seule scierie en cours de création va disposer d'un séchoir de capacité moyenne.

Par ailleurs, le prix du bois Pin Laricciu n'a cessé de baisser, passant de 40€ le m³ en moyenne à 15€ ces trois dernières années, rendant ainsi cette ressource peu rentable. Le prix de vente est par ailleurs disparate en fonction des essences.

Le manque de rentabilité de l'exploitation de la ressource n'incite pas les propriétaires forestiers, privés notamment, à s'investir, laquelle souffre également d'une importante concurrence du bois issu de marchés extérieurs.

« Aujourd'hui, la demande en faveur du bois local est plutôt une démarche militante de certains professionnels, architectes... conscients de la nécessité de soutenir la filière pour des retombées économiques et sociales locales voire micro locales et des enjeux environnementaux »

Le chêne vert, 1ère essence forestière de Corse

Le **chêne vert** est l'espèce dominante en Corse. Les **forêts fermées de chêne vert pur** représentent **80 342ha** et la **forêt de production** recouvre près de **170 000 ha**.

Actuellement, cette ressource est **essentiellement utilisée pour le bois de chauffage** pour satisfaire les besoins locaux et sardes.

Cette espèce, sensible au changement climatique, voit son aire de répartition s'étendre plus haut en latitude.

Cette essence a un potentiel de développement et de création de valeur ajoutée élevés : parquet, bois debout, bois d'œuvre.

Le pin laricciu, 2ème essence phare de la Corse

En **forêt fermée**, il représente **29 633ha** et les **forêts de production** représentent **28 000ha**.

Le pin laricciu alimente essentiellement la production locale de charpente et de coffrage et les quantités exportées demeurent très faibles (2 à 3% du volume vendu par an)

Le pin maritime, 3ème essence

En **forêt fermée**, il représente **27 977ha**, et **45 000 ha** en **forêt de production**

Le chêne liège, 4ème essence forestière corse, une économie en déclin

Le potentiel valorisable de la subéraie est de l'ordre de 63 500ha. La production

actuelle est infime (1 500 tonnes de liège femelle/an) au regard de ce potentiel et du niveau d'exploitation des années antérieures. Le stock sur pied est de 87 000 tonnes, avec un accroissement annuel de 7 000 tonnes. Le liège mâle représente 63% et le liège brûlé 4%.

La subéraie est installée sur des petites ou grandes propriétés et plus de 99% se situent en forêt privée.

Les menaces qui pèsent sur le liège sont multiples. Le déclin du liège est lié à la question foncière, ainsi qu'à l'absence de documents d'urbanisme avec l'espoir de voir classer ces espaces en zones constructibles. De plus, les subéraies souffrent d'un manque d'entretien et d'un défaut d'aménagement impactant le potentiel de production. Enfin, les conséquences du changement climatique sur les subéraies ne peuvent être écartées.

Par ailleurs, aucune transformation n'est opérée sur l'île, l'essentiel de la production est exporté vers la Sardaigne.

Deux à trois leveurs sont installés en Corse et continuent à travailler. Les autres viennent de Sardaigne.

En l'absence d'industriels et considérant l'abandon de toute activité ou investissement sur leurs parcelles par les propriétaires, la filière « liège » n'existe plus.

Seuls le CRPF et Sylvacoop ont une action sur la remise en état des subéraies et la valorisation du liège.

Le châtaignier, 5ème essence forestière corse, arbre patrimonial et identitaire

Les surfaces de châtaignier, en forêt privée, représentent environ 20 000 hectares

La surface entretenue de châtaigneraie (fruitière, bois) a diminué des 2/3 en 25 ans pour atteindre 2 648ha alors que le potentiel économique en bois d'œuvre est de l'ordre

de 1 000ha minimum par an.

Le châtaignier, bois d'œuvre, génère le plus de profits et de revenus, mais les capacités d'exploitation sont limitées en raison du manque d'équipement et des problèmes d'accès au foncier liés à l'indivision.

Si l'on considère que le processus de disparition du châtaignier, arbre tutélaire, patrimonial et identitaire, est fortement engagé il est urgent de réagir contre sa dégradation et son abandon généralisé. Ce patrimoine vivant, culturel, historique et paysager avec ses potentialités économiques et ses atouts environnementaux (biodiversité, prévention du risque incendie), sont des facteurs indispensables à la vitalité de nos territoires forestiers et à nos villages de montagne.

Une prise de conscience collective et individuelle est nécessaire pour sauver notre châtaigneraie : **un programme exceptionnel de sauvegarde et de régénération doit être mis en place pour stopper enfin la disparition de l'arbre à pain. C'est une opération prioritaire de grand intérêt régional qu'il s'agit de concrétiser.**



2.4 : Des secteurs d'activités peu porteurs, voire désorganisés

Les secteurs du bois énergie et du bois de chauffage, qui donnent des débouchés à des produits non valorisables, résistent par rapport au bois d'œuvre mais ceux-ci créent peu de valeur ajoutée, peu d'emplois et de revenus.

De plus, les granulés de bois, catégorie la plus évoluée du bois énergie, ne sont pas produits localement mais sont importés.

Cette diversification d'activité de la filière

bois est corrélée au développement de la filière bois d'œuvre.

Le bois de chauffage

La filière « bois de chauffage » n'existe pas. L'indivision et le morcellement empêchent l'installation de nouveaux exploitants et l'absence d'unité de production justifie le recours à la ressource externe.

Les ventes du bois de chauffage sont parfois issues de coupes sauvages, faites sans consentement des propriétaires. Ces interventions anarchiques sur l'espace forestier fragilisent l'écosystème forestier, perturbent la régénération des peuplements et soulèvent des problématiques d'ordre social.

Le marché des granulés de bois, en forte progression au niveau européen, avec des rendements importants en termes de production de chaleur, n'existe pas en Corse, en l'absence d'unité de production.

Le bois énergie, une filière qui peine à se développer

Le bois énergie doit répondre aux objectifs fixés par l'assemblée de Corse en termes d'autonomie énergétique fixés par le SRCAE, notamment en augmentant la part de la production de chaleur et de froid à partir de biomasse dans les bâtiments collectifs ou professionnels.

Aujourd'hui, il existe environ une dizaine d'installations « bois énergie », les chaufferies publiques sont essentiellement alimentées par plaquettes forestières.

Le volume mobilisable est de 30 000 m³ par an.

2 entreprises fabriquent du granulé et 1 produit des plaquettes forestières.

La SEM Corse Bois Energie était, à sa création, aux avant-gardes en matière de bois énergie, d'exploitation de réseaux de chaleur. Les difficultés rencontrées par la filière bois, ainsi que les problèmes de débouchés sont venus impacter le modèle économique de CBE

Parmi les problématiques identifiées :

- La matière première locale pour produire les plaquettes forestières ou les granulés : son coût élevé ; une offre locale relativement faible ; qualité de la ressource d'approvisionnement ; des coûts de production supérieurs au prix de vente ;

- Au niveau des chaufferies publiques : difficultés d'approvisionnement, qualité de la ressource et défaut de fonctionnement n'encouragent pas les pouvoirs publics à solliciter ce type d'équipement.

La filière bois énergie ne saurait être déconnectée des autres filières ; les travaux sylvicoles devant alimenter cette filière.

2.5 : La formation, un axe incontournable pour relever le défi de la relance

Une des problématiques est le manque de main d'œuvre qualifiée dans le secteur forêt bois.

La formation doit répondre aux besoins et attentes des professionnels du scolaire et contribuer à relever le défi de la relance de la filière.

L'offre de formation doit être complète. Elle doit permettre de former à l'ensemble des métiers de la filière allant du bûcheron à l'ingénieur.

2.6 : Les conditions d'accueil en forêt à organiser et à améliorer

Le manque de communication et d'information relativement aux espaces forestiers peut contribuer à ce que les populations et acteurs des territoires s'en désintéressent et, favoriser des comportements déviants.

En effet, la pénétration en forêt peut générer un certain nombre de problématiques

liées à la sécurité, aux risques incendies, à l'entretien des sentiers, à la faune ; de même, la fréquentation de ces espaces peut constituer une véritable menace en l'absence d'organisation ou de non-respect de la réglementation (ex : la fréquentation de ces espaces par des véhicules motorisés).

3. Pour une relance de la filière forêt/bois

Face à l'effondrement de la filière forêt / bois de Corse et considérant les enjeux économique, sociaux, environnementaux révélés par cette filière il est important et urgent de mobiliser tous les ressorts du développement forestier tant pour stimuler les activités productives que pour poursuivre une attractivité durable.

La forêt corse :

Mérite un sursaut à la hauteur de ses potentialités, un changement profond de sa gouvernance, ainsi un regroupement des forces technico-administratives et une mobilisation, dans un cadre territorial nouveau ;

A besoin d'un projet audacieux et innovant qui se développe dans un cadre partenarial élargi et renouvelé contribuant à vivifier les territoires et les dynamiques locales ;

A besoin d'un plan d'urgence ambitieux pour relever le défi de sa relance.

La multifonctionnalité de nos forêts est confortée par les fortes potentialités de production de bois qui doivent participer à dynamiser l'économie de montagne.

La question de la fonction productive de la forêt ne peut être déconnectée de celle de la gestion durable de ces massifs forestiers, publics et privés, de même que les questions sociales, patrimoniales et culturelles.

Cette approche globale de la gestion de la forêt suppose qu'il y ait une véritable coordination entre tous les opérateurs et acteurs qui interviennent sur le périmètre forestier (propriétaires privés et publics, gestionnaires, exploitants...)

3.1 : Préconisations pour une gouvernance renouvelée et opérationnelle

Instaurer une véritable gouvernance forêt/bois

La commission pour la forêt et le bois de Corse doit pleinement jouer le rôle que lui confère la loi à savoir élaborer, mettre en œuvre, suivre et adapter la stratégie forêt bois en région.

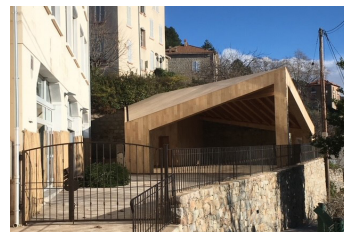
La politique forestière territoriale doit s'inscrire dans un cadre partenarial et concerté et pour cela il est important d'associer l'ensemble des acteurs de la filière (institutionnels, professionnels, propriétaires publics et privés, collectifs, SEM Bois énergie...) Ainsi, il est proposé de **créer un comité permanent de suivi et d'animation du dispositif forêt/bois**.

Faire de la filière bois un vecteur d'animation et de coopération entre les territoires et de mobilisation des ressources publiques et privées.

Il est nécessaire d'animer et de mettre en place des projets concrets publics/privés sur les territoires forestiers.

Les communes forestières ont un rôle à jouer pour la relance de la filière corse. En effet, elles sont fortes de 100 000 ha qui représentent les 2/3 des forêts publiques corses; vient ensuite les forêts de la Collectivité de Corse 50 000 ha.

Les élus des communes forestières ont toutes la légitimité pour participer à la mise en œuvre d'une politique forestière d'intérêt régional. Le code forestier leur commande « de contribuer de manière privilégiée à la politique forestière de leur région ».



Ainsi, les communes forestières doivent mettre en place des chartes forestières de territoire et contribuer à animer et élaborer des projets publics/privés permettant de faire de la forêt et du bois un levier d'aménagement et de développement local en étroite relation avec les intercommunalités.

Ces projets peuvent concerner l'agro-pastoralisme, la défense contre les incendies, la formation des élus forestiers, les installations de réseaux de chaleur et surtout la prise en compte de la forêt dans les programmes intercommunaux.

Des plans locaux d'approvisionnement permettant de participer au développement de la filière bois et relancer l'économie locale et l'emploi, et garantir l'approvisionnement des scieries en pins laricio.

Les communes forestières de Corse se sont engagées de façon unanime autour de l'Union régionale pour mettre en œuvre à partir de 2021, ces actions sur l'ensemble des territoires forestiers de Corse.

Etablir un véritable “projet politique d'ensemble” porté par la Collectivité de Corse.

Au-delà du rôle que jouent la Commission pour la Forêt et le Bois de Corse, l'ODARC, l'ADEC, l'AUE, l'ADEME, l'Europe (avec les fonds FERDER) la CDC elle-même dans le cadre des appels à projet du PDRC, une gouvernance renouvelée et opérationnelle nécessite la mise en œuvre d'une véritable et farouche volonté politique au niveau de l'exécutif pour concevoir et mettre en application **un projet d'ensemble prenant en compte l'avenir de la filière, et capable de fédérer tous les acteurs et toutes les énergies.**

Cette gouvernance, permise depuis la loi du 22 janvier 2002, initiée par le vote du rapport du président de l'exécutif “Internalisation des compétences liées à la gestion forestière - modification du tableau des effectifs” à la première session extraordinaire des 28 et 29 janvier 2021, et par la création de la Direction de la Forêt et de la Prévention des Incendie au sein de la DGA de l'Aménagement et du Développement des territoires (avec un budget de recrutement de 1 435 000 euros), semble d'ores et déjà pouvoir être mise en œuvre.

3.2 : Préconisations en réponse à la fonction économique de la forêt

Définir une stratégie de valorisation et de transformation de la ressource bois issue des forêts publiques

- En établissant un diagnostic précis ;

- En agissant sur la demande :

- Par la certification « bois local » pour faciliter l'utilisation du bois corse à travers les marchés publics ;

- Au niveau des communes forestières ou de la collectivité, pour contourner les freins de la commande publique à solliciter la ressource locale et qu'elles mettent à disposition du bois issu de leurs forêts pour réaliser leurs projets.

- Autour d'un PACTE de collectivités pour développer les projets de construction en bois local, tel l'appel à projet lancé par la CdC pour construire et restaurer 10 bâtiments publics et participer ainsi à la relance de la filière, mais également prévoir d'inscrire dans les chartes paysagères et forestières la valorisation du bois local dans les projets d'aménagements.

« Les projets publics, fers de lance pour aller vers un changement de perception par une valorisation du bois local. »

- En agissant sur l'offre :

- Augmenter la capacité de sciage de bois d'œuvre pour assurer un approvisionnement durable et stimuler la filière Forêt/bois ;

- Valoriser le potentiel liège en Corse : classer les subéraies en Espace Boisé Classé dans les documents d'urbanisme pour empêcher les défrichements et le changement de destination de ces espaces ; accompagner le développement industriel de la transformation et de la valorisation du liège au potentiel de production quantitatif et qualitatif avéré ;

- Développer les filières de valorisation pour les essences insulaires afin d'augmenter la valeur ajoutée de la production locale pour les propriétaires et les transformateurs : pour le chêne vert et le châtaignier en qualité de bois d'œuvre ;

- Accompagner l'élaboration des documents de gestion durable qui donnent une



garantie de gestion durable aux propriétaires qui en suivent les recommandations. Ces documents, nécessaires pour une bonne gestion de son patrimoine forestier, sont exigés par les services de l'Etat lors du dépôt de demandes d'aides ou d'aménagements fiscaux.

Il s'agit de DOCABAS pour la forêt publique; pour la forêt privée du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) ; du Plan Simple de gestion (PSG) indispensable pour les forêts de plus de 25hct ; du Règlement Type de gestion (RTG)- outil définissant les modalités de gestion pour chaque grand type de peuplement. Le RTG s'adresse aux propriétaires ne rentrant pas dans le cadre d'une obligation de PSG et qui font gérer leur bois par un organisme de gestion (coopérative...) ou un expert.

- En adaptant l'offre de la 1ère transformation aux besoins des marchés de la 2ème transformation :

- Accompagner le développement de prestations de base : sciage, séchage, traitement des bois et valorisation des connexes.

- En développant la filière bois au service de la politique énergétique de l'île :

- Bois de chauffage : promouvoir un bois de chauffage de qualité en termes énergétique et d'impact environnemental par la création d'un label « Bois de buche » qui apporte une garantie de revenus aux propriétaires forestiers, une garantie en termes de qualité de bois à l'acheteur et des garanties sociales pour les exploitants et les salariés.

Cela suppose par ailleurs, d'avoir une action de sensibilisation auprès des propriétaires forestiers afin d'organiser et structurer cette activité.

- Bois énergie : pour des raisons de rentabilité économique, le bois énergie ne peut être déconnecté de la filière bois d'œuvre. Les capacités d'exploitation de la forêt servent également la politique énergétique de la collectivité à travers le bois énergie pour lutter contre les énergies fossiles.

Aussi, le soutien au déploiement des ré-

seaux de chaleur semble déterminant et la question de leur alimentation et approvisionnement en plaquette forestière prégnante.

Parmi les pistes préconisées pour développer les réseaux de chaleur et valoriser la ressource locale : développer les chaufferies communales et un partenariat CBE/communes à travers l'approvisionnement en bois issu des communes forestières et la transformation assurée par la SEM CBE ; broyeur mobile mis à disposition des communes par Corse Bois Energie.

- En intégrant politique agricole et politique forestière (le sylvopastoralisme).

Améliorer les conditions d'accès aux espaces forestiers et à la ressource

- Surmonter les problèmes d'accès au foncier liés au morcellement pour faciliter l'exploitation des ressources dans un cadre rénové et sécurisé : accompagner, soutenir et inciter à la création de structures de regroupement de propriétaires forestiers du type association syndicale libre ; groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEFF) ;

- Assurer une meilleure accessibilité des massifs forestiers qui participera également d'une meilleure protection et valorisation de ces espaces ;

- Mettre à niveau les investissements pour lever les freins liés au problème de déserte pour permettre d'améliorer la récolte de 76 000 m³ supplémentaires et entretenir l'accès aux massifs forestiers.

Développer l'animation auprès des propriétaires forestiers privés

« Seuls 2% de la surface de la forêt privée sont couverts par un document de gestion durable ;

Sur les 4820 hct de forêt privée devant être dotée d'un plan simple de gestion, seuls 10% le sont effectivement »

Pour accompagner à la rédaction de plans simples de gestion, structurer, développer et

sécuriser la gestion de ces espaces (sylvopastoralisme...) : mettre à disposition l'ingénierie nécessaire pour aider à l'élaboration des plans de gestion.

Développer et sécuriser les parcours professionnels

L'enjeu est de répondre aux besoins et attentes des professionnels du secteur, pour cela :

- Améliorer la qualification de la main d'œuvre ;
- Rendre les métiers du bois attractifs, aussi la formation et les perspectives de formation doivent être renforcées en développant et en adaptant l'offre de formation initiale, continue aux besoins ;
- Développer l'apprentissage ;
- Aider à l'installation de jeunes exploitants par une « dotation jeune forestier ».

3.3 : Préconisations en réponse à la fonction sociétale et écologique de la forêt

Eduquer, sensibiliser et accueillir le public

- Auprès des scolaires :
 - Développer des projets éducatifs/sportifs/culturels à développer au sein des établissements du rural du 1er et 2nd degré au plus près de l'environnement forestier qu'ils côtoient pour une meilleure connaissance de leur territoire ;
 - Développer les actions et lieux d'accueil pour scolaires, type Paisolu d'Aitone qui aurait une vocation plus large (sur le modèle des actions précédemment portées par le CFM (Conservatoire Forêt Méditerranéenne) « A l'école de la Forêt »).
- Auprès du grand public
 - Permettre à l'ensemble de la société de connaître et comprendre ce qu'est la forêt en créant des interconnexions entre les différents

acteurs : propriétaires et gestionnaires forestiers/pouvoirs publics/associations/citoyens

- Développer la connaissance faunistique, floristique et patrimoniale des territoires par la signalétique.
- Stimuler la réappropriation de la forêt afin qu'il comprenne aussi la nécessité de mettre en œuvre une gestion durable, valoriser la forêt par une campagne médiatique qui la présente comme espace de vie, de repos, de promenade, de loisirs, puits de carbone, filtre de pollution et écosystème plus que jamais nécessaire à ralentir les effets du changement climatique et à assurer la survie de toutes les espèces.



Entretien, améliorer la gestion et l'exploitation durable pour préserver la biodiversité et lutter contre les incendies

- Pour une meilleure connaissance des espèces animales et végétales forestières :
 - Etablir une base de données régionale relative à la faune et la flore ;
 - Développer la connaissance forestière en impliquant la recherche universitaire.
- Pour une meilleure gestion et préservation du patrimoine forestier :
 - Création de réserves naturelles forestières ;
 - Elaboration de plans territoriaux d'actions pour développer les moyens de gestion, communication et sensibilisation sur le biotope forestier.

Conclusion

Ce rapport se veut une contribution déterminée à un renouveau des politiques publiques en faveur de la filière bois en Corse, avec une claire conscience que notre situation actuelle de taux de boisement record et de dépendance totale aux importations de bois d'œuvre est inacceptable.

Notre analyse de la situation nous a conduit à des propositions fortes en matière de gouvernance territoriale, d'action publique pour valoriser nos ressources, développer nos compétences, et stimuler une prise de conscience de nos concitoyens et nos élus sur les enjeux majeurs que recouvre l'avenir de notre forêt.

Il devient essentiel de lancer une transition résolue pour arrêter la prolifération de la forêt subie pour mieux gérer sur le long terme la forêt choisie, celle que notre génération se doit de préserver et de valoriser.

Aussi, la forêt corse doit faire l'objet d'une véritable stratégie de reconquête, un « projet politique d'ensemble » et la Collectivité de Corse doit être le fer de lance de ce nouvel élan- conférer son caractère de propriétaire forestier depuis 2002, ses agences et offices en déclinaison des axes stratégiques de valorisation de la filière forestière, ses ressources.

La définition de la stratégie de la forêt doit être mise à l'agenda politique de la Collectivité de Corse des toutes prochaines semaines et mois à venir.

Les personnes et structures auditionnées

ADEME, Philippe SAMPIERI

Agence d'Urbanisme, d'Aménagement et de l'Energie (AUE), Jean BIANCUCCI, Président

ANEM, Philippe BRETEL, Directeur

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Daniel LUCCIONI, Président

Collectif « Furesta corsa, Furesta viva », Dominique SANTELLI

Collectivité de Corse, Olivier RIFFARD, chargé de mission forêt, direction de la forêt et de la prévention des incendies

Comité de massif, Jean-Félix ACQUAVIVA, Président

Coopérative Silvacoop, François MURACCIOLI, Directeur

Corse Bois Energie, Nadine NIVAGGIONI, Présidente ; Joseph ALFONSI, Directeur

DELTA BOIS, Nicolas ISONI

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Corse (DRAAF), Régis LORTON

Exploitant forestier, Samson SANTONI

Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR), Dominique JARLIER, Président ; Alain LESTURGEZ, Directeur ; Françoise ALRIC, Directeur adjoint

Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC), Michèle CHIRAT, responsable cellule foncier forêt

Office de l'Environnement de la Corse (OEC), Jean-Michel PALAZZI, Directeur

Office National des Forêts (ONF), Daniel CAMBON, Directeur adjoint

ORMA, Cabinet d'architectes, Michel ROCCA SERRA

Parc Naturel Régional de Corse (PNRC), François ARRIGHI et Pascal RINALDI D'OVIO

Délibération du CESEC portant adoption de ce rapport

Le Président du Conseil
U Presidente di u Cunsigliu



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse
Cunsigliu Economicu Sociale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

DELIBERATION CESECC 2021/08 PORTANT ADOPTION DU RAPPORT « La forêt corse, un grand enjeu d'intérêt régional »¹

SEANCE DU 06 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six juillet, les membres du Conseil économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, étaient réunis en séance plénière, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

Etaient présents :

AIELLO Antoine, ANDREANI Christian, ANGELETTI André, BARBE Michèle, BATTESTINI Antoine, BATTESTINI Jean-Pierre, BIAGGI Michèle, BOSSART Patrice, BRIGNOLE Jean, CASABIANCA François, CASANOVA Mathieu, CESARI Alexandra, CLEMENTI Jean-Pierre, CUCCHI Laetitia, DAL COLLETTO Jean, DE PERETTI Nicolas, DIPERI Bertrand, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FEDI Marie-Jeanne, FILIPPI Bernard, FRANCESCHI Henri, GIACOMONI Léon, GIANNI Jean-Jacques, GIUDICELLI Jean-Pierre, LOTA René, LUCIANI Denis, LUCIANI Jean-Pierre, MARCELLINI Marie-Désirée, MARCAGGI Paul, MATTEI Jean-Toussaint, MAUPERTUIS Roger, MINEO Fabien, MONDOLONI Rosine, NICOLAI Louise, NICOLI Marie-Jeanne, NINU Marc, NOVELLA Christian, O'BINE Pat, OLLANDINI Jean-Thomas, PANTALONI-BARANOVSKY Julie, PELLEGRIN Dominique, RIUTORT Jean-Jacques, ROYER Vincent, RUBINI Pierre-Jean, SALDUCCI Valérie, SALVATORI Marie-Josée, SALVATORINI Patrick, SANTONI Pierre, SANTINI Marcel, SAVELLI Jean-Pierre, VENTURI Alain

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

ARNAUD-SUSINI Marie-Ange pouvoir à SALVATORI Marie-Josée ; GODINAT Jean-Pierre pouvoir à ANDREANI Christian ; MONDOLONI Marie-Madeleine pouvoir à NICOLI Marie-Jeanne ; PASQUALI François-Laurent pouvoir à ANGELETTI André ;

Le secrétariat était assuré par Marie-Josée SALVATORI, vice-présidente du CESECC

¹ Votants :55
NPAV : 1 (SALVATORI Marie-Josée)
Abs :0
Contre :0
Pour : 54
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

CESEC Courriel : presidence-cesec@isula.corsica
Palazzu Lantivy- BP 414 Web : www.isula.corsica/cesec/
20 183 Aiaicciu Tél. : 04 20 03 95 10 – Fax : 04 20 03 96 55

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4422-34, R4422-14 et R4422-28

Vu la délibération CESECC 2019/03 portant adoption d'une auto-saisine sur la montagne - la ruralité et définissant les modalités d'organisation des travaux

Vu la délibération 2020/08 CESEC du 09 juillet 2020, portant adoption du règlement intérieur

Après en avoir délibéré

Article 1^{er} :

Adopte le rapport : « La forêt corse, un grand enjeu d'intérêt régional »

Ajaccio, le 06 juillet 2021

La Présidente du CESECC,

Marie-Jeanne NICOLI



Le CESEC remercie très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont accepté de participer aux auditions et ont nourri ces travaux dans l'espoir de faire avancer la forêt, le bois et par voie de conséquence la revitalisation de la montagne corse.



Conseil Économique Social Environnemental et Culturel de Corse

CESEC Courriel : presidence.cesec@isula.corsica
Palazzu Lantivy- BP 414 Web : www.isula.corsica/cesec/
20 183 Aiacciu Tél. : 04 20 03 95 10 – Fax : 04 20 03 96 55



Télécharger les rapports et les avis du CESEC de Corse sur le site www.isula.corsica/cesec/